

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE CONSEIL D'ETAT

DEPARTEMENT DE LA DEFENSE NATIONALE
ET DE LA SECURITEDIRECTION GENERALE DE L'OFFICE
NATIONAL DES POSTES ET TELECOM-
MUNICATIONS//2 D D I T I F N° 75/364
du 9 août 1975au décret n° 73/276 du 23 août 1973 portant
inscription au tableau d'avancement de l'année
1973 des Inspecteurs Principaux de la Catégorie
A Hiérarchie I des Cadres des Postes et Télé-
communications.LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

VISAS :

POUR LE 1ER ECHELON AU GRADE D'INSPECTEUR GENERAL (A 2 ANS)

OFFIPOSTEL

A P R E S

Monsieur MAVOUNIA Mathias

BRAZZAVILLE

A J O U T E R

D.G.T.

Monsieur RIZET Roger

BRAZZAVILLE

LE RESTE SANS CHANGEMENT./-

CF/ONPT

Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement, President du Conseil
des Ministres

H. L O P E S.-

Le Ministre Délégué à la Défense et
à la Sécurité, Chargé des Postes et
TélécommunicationsLe Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale Chargé de
l'Industrie

Colonel J. YHOMBY-OPANGO.-

A. D E N G U E T.-

BRAZZAVILLE, le 9 août 1975

REPARTITION

J.O.R.PC.....	1
BC/SGG.....	2.
CF/RPC.....	1
D.G.T.....	1
OFFIPOSTEL.....	4